



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### catastrophes naturelles

Question écrite n° 3481

#### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la protection dans les zones bâties d'urbanisme suite aux inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var. Le rapport de la Cour des comptes de juillet 2012, sur « les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var » préconise à l'État d'engager, après établissement du bilan de l'action des préfets en matière de gouvernance des digues et des rivières, les modifications législatives nécessaires et de veiller à la mise en place des financements et à la continuité de l'effort. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

#### Texte de la réponse

L'organisation de la gestion des risques d'inondation et de submersion, et plus particulièrement celle de la gestion des ouvrages de protection, est au centre de la politique de prévention. L'expérience récente a confirmé que cette organisation doit, d'une part, être structurée au niveau local et, d'autre part, avoir les capacités techniques et financières lui permettant d'exercer de façon pérenne ses missions avec efficacité. À cet égard, le gouvernement ne peut qu'être favorable à toute évolution législative de nature à aboutir à une réforme de l'organisation des compétences et à des modalités de financements simples, efficaces et transparentes. C'est d'ailleurs tout l'objet des dispositions prévues dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui prévoient la création d'une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et des submersions, ainsi que l'instauration de financement dédiés à la mise en oeuvre de cette compétence. Ce constat, partagé par l'ensemble des acteurs de l'eau et souligné dans plusieurs rapports parlementaires et de la Cour des comptes, a conduit les parlementaires à introduire dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, une disposition prévoyant la création d'une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3481

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 août 2012](#), page 4813

**Réponse publiée au JO le :** [14 janvier 2014](#), page 415